



Réf. JPC/JM/12002

Grenoble, le 04/12/2007

**Membres du Groupe de Travail  
Président(e)s des Unions de Quartier  
Administrateurs**

## GRUPE DE TRAVAIL CENTRE VILLE

### Compte rendu de la réunion du mercredi 21 novembre 2007

Au local de l'Union de Quartier Notre Dame 10 rue Chenoise

Présents : A. Boucherez (Notre-Dame), JP Charre (St Laurent), H. de Choudens (Championnet), MT Lavauden (Centre Ville), B. Malraison (St-Laurent), M. Mauvais (Centre Ville), J. Tournon (Notre-Dame).

Excusé : R. Larvaron

Cette séance « décentralisée » continue le tour des U.Q. particulièrement concernées que le Groupe de Travail a souhaité faire, afin d'associer le maximum de membres des U.Q. à sa réflexion

**1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 octobre :** quelqu'un demande des explications sur « l'affaire A.D.T.C. ». Elles lui sont données.

**2 - Analyse des résultats de l'enquête conduite par l'U.Q. Saint-Laurent : sens de circulation sur les quais de Rive droite et sur le futur pont, nombre de voies, positionnement et réutilisation des espaces éventuellement libérés, mise en voie piétonne de la rue St Laurent.**

**2.1 - Sens de circulation et nombre de voies.** La voie sur berge peut être considérée comme un « demi-ring » (boulevard circulaire établi sur la dernière enceinte et séparant la ville « intra-muros », dense et serrée, de la ville « discontinue », apparue lors de « l'explosion urbaine » de la seconde moitié du XXème siècle). Elle pourrait être complétée, du même côté, par une deuxième voie, en encorbellement sur la rivière. Les deux voies seraient recouvertes d'une dalle « paysagée » : végétation, sable, parasols : « Grenoble plage ».

**2.2 - Circulation sur le quai de rive gauche.** Une ou deux voies ? Si deux voies, pourrait-il y en avoir une pour les poids lourds ? Ce serait une solution au problème du passage des poids lourds, qui se pose sur la rive droite, mais ce serait aussi en contradiction avec les projets de réutilisation du Palais du Parlement (ouverture sur le quai), et de réaménagement de la gare inférieure du téléphérique (pacification des abords).

**2.3 - Transports en commun.** L'idée apparaît de faire passer un tramway sur les quais, en continuité avec la future ligne E. Il serait en parfaite logique avec le rôle de « ring » que jouent les quais (jusqu'à la création du tunnel sous la Bastille qui d'ailleurs, dans la solution actuellement retenue par le Conseil généra, sera plus rocade (voie autoroutière reliant les deux branches du « Y »), que ring). Il serait le symétrique du tram des boulevards. Il assurerait la liaison St-Egrève - Meylan.

**2.4 - Positionnement et réutilisation de la voie libérée si passage à une seule voie.** Il y a une apparente contradiction entre le choix de situer cette voie côté immeubles et celui de l'attribuer aux modes doux (piétons, vélos, ...). Il paraîtrait plus logique de la situer côté rivière.

**2.5 - Sens de circulation sur le futur pont.** La question du tourne à gauche sur la rive droite, qui semble poser problème, pourrait certainement être réglée par la conception des accès.

**3 - Remarque globale sur l'opération « Cœur de Ville - Cœur d'Agglo ».**



Le « saucissonnement » des interventions pose problème. L'échelonnement pluri-annuel du financement et des opérations n'empêche pas d'avoir et de présenter une vision globale, qui semble manquer.

#### **4 - Suivi de l'aménagement des quais et de la réutilisation des bâtiments remarquables proches (Palais du Parlement, Hôtel de Lesdiguières, gare du téléphérique, ...).**

Le Groupe de Travail recense une étonnante absence d'information sur nombre d'opérations supposées être en cours (v. liste ci-dessous, dans ordre du jour prochaine réunion). Il décide d'adresser aux élus une demande d'informations. Un participant a proposé, post-réunion, que cette demande, pour avoir toute sa valeur, se présente sous un « habillage méthodologico-politique » comportant deux points :

- les habitants passent par des cycles insatisfaisants de « communicationnisme/réunionnisme » aiguës suivis de périodes de grand silence ;
- les UQ voulant mener une réflexion d'ensemble craignent d'être devant un morcellement (involontaire ou non) de l'action urbanistique de la Ville (voir 3. Observation sur ...). Notre groupe de travail, s'intéressant particulièrement au centre ancien, se trouve devant des opérations au coup par coup, sur lesquelles la réflexion collective a été forcément limitée (exemple de la Place Saint André refaite sans savoir ce que deviendra le Palais du Parlement) ou dont la cohérence semble ne soucier personne (exemple du projet Giant surgi à côté ou dans ou à l'encontre de l'opération Coeur de Ville, Coeur d'Agglo (voir ci-dessous 5. Giant)

#### **5 - Supplément à l'ordre du jour : le projet « Giant »**

Lancé par le Conseil général lors de sa séance du 19 octobre 2007 et adopté par le Conseil municipal de Grenoble lors de sa séance du 19 novembre, par un vote qualifié de « historique » (M. Destot), Giant est un projet d'évolution globale du Polygone scientifique. Il vise à faire de la presqu'île, avec le Campus universitaire, l'un des deux « poumons » scientifiques innovants de l'agglomération, de mettre l'innovation technologique au cœur des grands enjeux sociétaux, de mettre trois axes de croissance en phase avec les attentes de la société : l'information, la santé, l'énergie.

Il comporte six composantes : les micronanotechnologies, la biologie et les biotechnologies, les grands instruments, la recherche fondamentale, les nouvelles technologies pour l'énergie, le management de la technologie. Le budget est de l'ordre de 700 millions d'euros.

L'objectif est que le pôle scientifique du polygone fasse intégralement partie de la ville, qu'il soit la ville, qu'il fasse corps avec la ville, qu'il jette ses ramifications avec force dans le cœur de la ville et bien sûr aussi en direction de ses proches communes ; que, grâce à de nouvelles liaisons urbaines, il sorte de son isolement pour devenir la grande vitrine technologique ouverte sur la ville, ouverte sur l'avenir ; que, grâce à la valorisation des espaces verts, il dégage jusqu'aux rives de l'Isère un parc de sports et de loisirs, véritable lieu de mise en forme pour les chercheurs et les nouveaux habitants ; que ce territoire de 250 ha ne soit pas une enclave, mais devienne le lieu de convergence de toutes les lignes de force en provenance de la gare, d'Europole, de la future rocade de l'autoroute A 480, de tout le réseau ferroviaire et de la ligne B du tramway ; que la presqu'île scientifique, par la mise en œuvre du projet Giant, s'achemine vers un MIT (Massachusetts Institute of Technology), à la française.

*N.B. : un dossier plus complet, comportant les documents de présentation envoyés par le Conseil Général, dont ont été tirées ces phrases, est disponible au CLUQ.*

**J.P. Charre**

**M. Mauvais**

**avec la participation de J. Tournon**